

Le gouvernement du Canada a été heureux de constater à la récente réunion du Comité exécutif du HCR à Genève que le Haut-Commissaire avait réussi à réunir les fonds nécessaires au financement de ses programmes en 1978. Néanmoins, le nombre de gouvernements qui supportent le fardeau financier des programmes du HCR reste relativement limité. Le nombre des pays qui participent de façon significative aux efforts d'établissement des réfugiés est encore plus restreint. Les bouleversements dramatiques et les problèmes des réfugiés qui en ont été les victimes se sont traduits par le quadruplement des dépenses et des activités du Haut-Commissariat. L'apport des donateurs traditionnels et des nouveaux contributeurs doit être à la mesure de ces besoins nouveaux, sans quoi on se verra peut-être forcé de réduire l'importance de programmes qui apportent une aide humanitaire vitale aux réfugiés dans diverses parties du monde.

Tant par sa générosité financière que par l'accueil qu'il a réservé aux réfugiés, le Canada a toujours voulu appuyer activement le Haut-Commissaire. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, mon pays a ouvert ses portes à plus de 350,000 réfugiés et a consacré des millions de dollars aux services qui devaient faciliter l'intégration de ces nouveaux résidents dans la société canadienne. L'an dernier, une nouvelle loi sur l'immigration est venue souligner l'engagement qu'a pris le Canada par son adhésion aux conventions sur les droits de la personne et des réfugiés de considérer le réfugié comme un être humain digne d'une attention particulière. Outre son programme permanent d'admission des réfugiés, par lequel il accueille sans restrictions géographiques les réfugiés qui tombent sous le coup des conventions applicables, le Canada a mis sur pied en 1978 divers programmes spéciaux d'accueil face aux besoins humanitaires en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et en Europe de l'Est.

Le gouvernement du Canada considère que ses programmes d'établissement des réfugiés apportent une contribution très significative aux efforts du Haut-Commissariat. A cet apport, le Canada ajoute en 1978 des contributions directes de 2,5 millions de dollars canadiens, dont \$500,000 pour le programme de secours aux réfugiés indochinois en Thaïlande. Nous comptons poursuivre cette coopération étroite et je tiens à réitérer notre espoir que l'ensemble de la communauté internationale participe davantage aux secours que commandent les souffrances des victimes les plus vulnérables face aux bouleversements politiques.

5. DROITS DE LA FEMME

Lors de son allocution à la Troisième Commission de l'Assemblée générale le 15 novembre 1978, la déléguée du Canada, Mme Sylvia Gelber, O.C., a discuté de l'ensemble de lois canadiennes visant à assurer aux femmes des conditions plus justes et équitables. Elle a aussi décrit brièvement la situation actuelle des Canadiennes dans les domaines du travail et des études supérieures. Le Canada a appuyé le Plan d'action mondial pour les femmes et s'est dit prêt à apporter, tant sur le plan multilatéral que bilatéral, sa contribution aux programmes visant à améliorer les conditions de vie pour la société en général et pour les femmes en particulier.

La politique du gouvernement du Canada, adoptée d'ailleurs à tous les niveaux de juridiction au sein de la Confédération canadienne, repose sur un engagement en faveur du principe de la pleine égalité de la femme et de l'homme dans tous les secteurs de la vie canadienne. S'il existe encore un écart considérable entre cette politique et la pratique,